

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 28 avril 2016, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Nathalie Fiechter, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30. J'ouvre cette 2^{ème} séance 2016 du Conseil de ville. Je salue toutes les conseillères et tous les conseillers de ville, M. le maire, Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, notre vice-chancelier, et les représentants de la presse. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Francis Daetwyler, conseiller municipal en charge du Département économie et tourisme, retenu par une autre séance. Pour commencer, je vous informe que le Conseil municipal a reçu une réponse du canton suite à la résolution acceptée lors de notre séance du mois de mars 2016 et intitulée : 30 km/h entre les places du Marché et du 16 Mars : la sécurité des piétons avant tout ! Par conséquent, il y aura un point 10 à l'ordre du jour. De plus, j'ai reçu une motion commune de toutes les fractions, que vous avez devant vous. Il y aura donc encore un point 11 à l'ordre du jour, point qui sera traité en 2 temps : nous voterons d'abord sur l'entrée en matière, puis nous voterons sur la résolution elle-même."

Mme Nathalie Fiechter, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2016
3. Communications de la présidente et du maire
4. Engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2017-2020 : décision
5. Motions et interpellations
6. Réponses aux motions et interpellations
7. Petites questions
8. Réponses aux petites questions
9. Divers et imprévu
10. Réponse à la résolution de la fraction Alternative régionale et communale : 30 km/h entre les places du Marché et du 16 mars : la sécurité des piétons avant tout !
11. Résolution

1. Appel

Sont présents : M. Beat Grossenbacher (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Cyril Erard (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR),

M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (socialiste dissident)

Sont excusés : Mme Aurélie Juillerat (ARC) et M. Yves Houriet (PLR)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Christian Schluemp et M. John Buchs

Excusé : M. Francis Daetwyler

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2016

Au vote, le procès-verbal de la séance du 3 mars 2016 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "J'ai ce soir deux brèves communications. Comme le veut la coutume, notre conseil a reçu une invitation pour participer au Cortège de l'Imériale, fête qui se déroulera les 24 et 25 juin prochains. De plus amples informations vous seront données lors du Conseil de ville du 16 juin 2016. Je vous remercie déjà de réserver la date du vendredi 24 juin 2016 et espère que vous serez nombreux à participer à ce traditionnel et convivial Cortège, qui aura pour thème : les 4 éléments. Notre conseil a également reçu une lettre de remerciements pour le soutien accordé en 2014 à Table couvre-toi, et pour nous donner un retour sur les activités menées en 2015. Cette association a ainsi distribué, au total et dans toute la Suisse, plus de 3 millions de kg de nourriture pour remplir plus de 16 millions d'assiettes. Comme vous pouvez le constater, la pauvreté dans notre pays n'est malheureusement pas qu'une vue de l'esprit. Je passe maintenant la parole à M. Patrick Tanner, maire, qui va nous faire part de quelques communications."

M. Patrick Tanner, maire : "Ce Conseil de ville est l'occasion de vous donner une situation concernant le bouclage des comptes communaux de l'année 2015. Ces comptes ont pour l'heure été adressés à la Commission des finances, ainsi qu'au Conseil municipal. Ils sont actuellement en cours de révision et vous seront soumis formellement pour adoption lors du Conseil de ville du mois de juin 2016. Avec un résultat bénéficiaire de CHF 372'634.74, les comptes 2015 bouclent avec une amélioration de plus de CHF 800'000.- par rapport au budget, qui prévoyait un déficit de CHF 432'470.-. Une fois n'est pas coutume, l'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a largement dépassé son objectif puisqu'il boucle avec un solde de CHF 7'966'740.85 contre 7'140'415.05 en 2014 ou 7'334'900.- inscrits au budget. L'amélioration est donc significative, même si l'on tient compte que ce montant devrait être corrigé d'une somme de l'ordre de CHF 370'000.- correspondant à une correction de taxation de l'année fiscale 2013. Il est donc fort intéressant de constater que le saut favorable du montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques semble se confirmer, tout en devant préciser qu'il s'agit pour l'instant encore de montants facturés par rapport à l'année fiscale 2014, qui devront naturellement encore être confirmés lors des taxations définitives de 2015. L'excellent résultat de cette année est à nouveau imputable en

grande partie à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Alors que le budget prévoyait des recettes fiscales pour un montant de CHF 5'745'000.-, les rentrées effectives totalisent la somme de CHF 6'742'727.75, soit une amélioration de près d'un million de francs. Pour la première fois cette année, le financement spécial créé en 2015 relatif à l'impôt sur les personnes morales s'est vu attribuer un montant de CHF 6,756 millions, soit la totalité de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, sans les partages. Sur préavis de la Commission des finances, il a été décidé de laisser un montant de 2 millions dans ce financement spécial en prévision des pertes fiscales qui seront sans doute enregistrées par notre collectivité dès la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises III. C'est ainsi que le prélèvement dans ce financement s'est élevé à CHF 4,756 millions. L'année 2015 aura aussi été marquée par des revenus des impôts supplémentaires et amendes suite à des dénonciations spontanées de contribuables ou découverts par l'autorité de taxation à hauteur de CHF 241'407.45, et ce, sans tenir compte des intérêts moratoires y relatifs pour un montant de l'ordre de CHF 32'500.-. Le résultat de la taxe immobilière termine quant à lui également sur une amélioration de CHF 60'000.- par rapport au budget qui prévoyait des recettes pour CHF 733'800.-. Ces différentes rentrées d'impôts périodiques auront naturellement des répercussions sur la péréquation financière directe, c'est-à-dire la détermination de la force de la commune eu égard à ses impôts. Les effets se feront sentir en 2016, 2017 et 2018, puisque le montant de la péréquation financière se détermine sur les résultats fiscaux des trois dernières années précédant l'année courante. La simulation réalisée concernant les conséquences prévisibles à venir a permis de diminuer cette année la provision y relative de CHF 244'700.-. Pour information, la péréquation financière directe a coûté à la commune, en 2015, la somme de CHF 1'057'497.- contre CHF 879'766.- en 2014 et un budget de CHF 875'200.-. Quant à la nouvelle répartition des tâches suite à l'entrée en vigueur de la LPFC 2012, elle s'est traduite par un somme à charge de la commune de CHF 947'421.-. A noter également l'augmentation continue des dépenses brutes de prestations de soutien dans l'aide sociale, qui totalisent CHF 6'863'734.95 en 2015, contre 6'744'198.40 en 2014, CHF 6'596'876.23 en 2013 et 5'254'906.15 en 2012. Je pense que ces chiffres doivent nous interroger et nous contraindre à rechercher des solutions à tous les niveaux de l'Etat. Du côté du compte des investissements, les dépenses brutes d'investissements (patrimoine financier et administratif confondus) se sont montées à CHF 5'059'515.12 durant l'exercice pour un montant budgété de CHF 8'053'000.-, soit une dépense brute inférieure de près de 3 millions par rapport à la planification établie. Cet état de fait a pour conséquence des dépréciations harmonisées inférieures au budget de l'ordre de CHF 260'000.-. L'endettement a quant à lui augmenté de CHF 1'345'000.- pour se situer à CHF 12'970'000.- à fin 2015 contre 11'625'000.- à fin 2014. En fonction des importants investissements budgétés, nous avons décidé d'emprunter 2 millions en avril 2015 alors que les taux d'intérêts étaient particulièrement bas. Nous aurions certes pu différer l'emprunt, voire emprunter moins pour ne pas augmenter les dettes avec intérêts en fin d'année, mais eu égard aux gros chantiers en cours, nous avons préféré avoir recours à un emprunt important à un taux très favorable. Au vu de l'exercice 2015 particulièrement favorable et de la RIE III qui se profile à moyen terme, l'intégralité du coût du changement de caisse de retraite, soit un montant net de CHF 362'652.20, a été intégré dans les comptes 2015 alors que le budget prévoyait CHF 90'000.- en raison de la répartition initiale de ce montant sur plusieurs exercices comptables. Concernant les tâches faisant l'objet d'un financement spécial, je peux préciser que la tâche eau propre se solde par un bénéfice de CHF 276'167.77 pour un bénéfice budgété de 178'870.- et les déchets par un bénéfice de CHF 43'430.20 contre un bénéfice estimé de CHF 23'300.-. La tâche eaux usées, quant à elle, affichait au bilan à fin 2014 un déficit cumulé de CHF 153'141.47. Comme l'année 2015 a connu un nouveau déficit chiffré à CHF 84'006.19, le montant total à résorber inscrit au bilan à fin 2015 est de CHF 237'147.66. Ce compte devant impérativement revenir à CHF 0.- au plus tard au 31 décembre 2022, votre autorité avait accepté lors du Conseil de ville du 22 octobre 2015 d'augmenter les tarifs des eaux usées dès le 1^{er} janvier 2016. Ladite tâche devrait ainsi réaliser des bénéfices dès l'année en cours, ce qui devrait nous permettre de répondre à nouveau aux exigences légales. Finalement, le financement spécial "Gaz" se solde par un bénéfice de CHF 81'733,84 et le service de l'électricité réalise quant à lui un

résultat positif de CHF 617'181.88. Comme en 2014, l'exercice 2015 peut lui aussi être qualifié d'excellent et nous ne pouvons que nous en réjouir. Tout en nous permettant de faire face à nos investissements actuels, ces bons résultats nous permettront, grâce notamment à la mise en place du financement spécial impôts, de digérer, du moins à court terme, l'introduction de la réforme de l'imposition des entreprises III. Cette réforme aura indéniablement des conséquences importantes sur les rentrées fiscales de notre commune, puisqu'elle prévoit une baisse du taux d'imposition des entreprises, actuellement aux environs de 21 % du bénéfice à, en principe, une fourchette comprise entre 14 % et 16 %. Je profite d'avoir la parole pour adresser mes sincères remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité et la précision de son travail très apprécié, ainsi qu'à l'ensemble du Service des finances, à mes collègues de la Commission des finances et au Conseil municipal pour les débats constructifs qui s'inscrivent dans une gestion durable et réfléchie des finances communales."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci M. le maire pour tous ces chiffres, que l'on se réjouit de relire, à tête reposée, dans le procès-verbal."

4. Engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2017-2020 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le Rapport de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) concernant la demande d'admission à la compensation des charges pour les prestations de l'EJE pour la période 2017-2020.

En effet, l'EJE doit renouveler tous les 4 ans sa demande de financement des prestations comme le prévoit l'art. 63 de l'Ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS).

Il est à préciser cependant que nous bénéficions dès cette année d'une procédure simplifiée. Vous trouverez en annexe les documents sollicités par l'Office des affaires sociales de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne afin qu'il puisse statuer sur le renouvellement du contrat de prestations.

Toutes les communes partenaires (de Courtelary à Renan) ont d'ores et déjà renouvelé leur accord pour participer au financement de l'EJE pour la période concernée à hauteur de CHF 1.- par habitant et par an.

Afin de poursuivre notre engagement en faveur de l'animation et de la prévention auprès des jeunes de notre région, le Conseil municipal, unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de la jeunesse et de la Commission des finances recommande au Conseil de ville d'approuver le financement de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) à hauteur de 20 % du montant maximal fixé dans l'autorisation (CHF 143'200.- au total pour les 4 ans selon budget présenté), après déduction des subventions des communes partenaires.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il s'agit ce soir de renouveler notre engagement financier en faveur de l'animation et de la prévention auprès des jeunes de notre région. Nous avons apprécié la qualité du dossier concernant l'Espace Jeunesse d'Erguël et on peut presque parler maintenant d'une institution dont la nécessité et l'adéquation ne font pour nous aucun doute. Nous allons bientôt fêter le 10^{ème} anniversaire de la création de cet espace qui, après quelques erreurs de jeunesse bien compréhensibles, semble trouver son rythme de croisière

et montre même une augmentation de sa fréquentation par les jeunes. Les projets qui y ont été développés et ceux qui viennent pour le futur nous semblent aller dans la bonne direction. Il reste encore à régler la localisation de cet espace qui n'est pas actuellement idéal. Nous soutenons avec ferveur les structures de ce type et c'est à l'unanimité que nous approuvons l'engagement financier pour notre commune portant sur les années 2017 à 2020. Le fait que cet espace s'adresse à toutes les communes riveraines nous plaît particulièrement et correspond à l'idée que nous nous faisons d'une collaboration régionale."

M. Denis Gerber, PLR : "Le parti libéral radical accepte la recommandation émise par le Conseil municipal et approuve le financement prévu dans le message."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "L'Espace Jeunesse d'Erguël est devenu un lieu de rencontres et d'animations nécessaire à la socialisation des adolescents de notre région. Ouverte aux enfants de 10 à 17 ans, cette structure permet des échanges, la mise en place de projets, et vise également à favoriser la promotion de la santé par un réseau de prévention. Depuis l'ouverture de l'Espace Jeunesse d'Erguël en 2007, ce sont en effet de nombreux projets qui ont été mis en place. Ainsi, les jeunes des communes de Renan à Courtelary ont pu bénéficier, rien qu'en 2015, d'activités de prévention comme la rencontre "Dialogue de sourd" ou encore le jeu grandeur nature sur le "vivre ensemble" : Ethnopoly. L'Espace Jeunesse d'Erguël est donc un outil qui peut encore et toujours se développer avec l'objectif d'être et de rester un réel acteur régional et un pilier dans l'accompagnement des jeunes de toutes les communes partenaires. Ajoutons pour terminer, avec une fréquentation doublée en 2015, que ce lieu semble avoir trouvé sa place dans notre région. C'est pourquoi, à l'unanimité et avec enthousiasme, la fraction Alternative régionale et communale approuve le financement de l'Espace Jeunesse d'Erguël pour la période 2017-2020."

Au vote, le financement de l'Espace Jeunesse d'Erguël à hauteur de 20 % du montant maximal fixé dans l'autorisation (CHF 143'200.- au total pour les 4 ans selon le budget présenté), après déduction des subventions des communes partenaires est accepté à l'unanimité.

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Je tiens à remercier le Conseil de ville pour son soutien. Je vous remercie également pour le signal que nous envoyons ce soir au canton, pour nous permettre d'offrir des activités de prévention, mais aussi d'animation, aux jeunes de notre région."

5. Motions et interpellations

Mme Nathalie Fiechter, présidente, informe avoir reçu une motion de la fraction Alternative régionale et communale.

M. Beat Grossenbcher, ARC : "Sous le titre : Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer !, la fraction Alternative régionale et communale dépose la motion suivante : La population imérienne a augmenté régulièrement ces dernières années pour franchir le cap des 5'100 âmes au 1^{er} janvier dernier. Parmi les nouveaux arrivants enregistrés en 2015, on compte 14 personnes en possession du passeport suisse et 75 ressortissants de nationalité étrangère. Dans le communiqué de presse du Conseil municipal daté du 13 janvier 2016, on apprend que la population étrangère représente ainsi très précisément 28,98 % de la population totale, soit 1'487 habitants pour 72 nationalités différentes. Par rapport à janvier 2014, il y a donc un peu plus de deux ans, c'est huit drapeaux nationaux de plus qui flottent fièrement quelque part dans l'intimité d'un intérieur imérien. Que savons-nous de cette diversité ethnique et culturelle ? Peu, sinon rien. Quel dommage ! Mieux nous connaissons notre voisin de palier, plus la cohabitation sera facilitée. Des premiers pas louables ont été

entrepris à Saint-Imier pour favoriser une meilleure compréhension des communautés étrangères. Le 25 septembre 2015, 240 élèves de l'Ecole secondaire et 30 familles étrangères ont participé à Ethnopoly. Le but de ce jeu grandeur nature, ponctué par une fête multiculturelle en soirée, était de sensibiliser les jeunes à la diversité culturelle de notre communauté imérienne et, par ricochet, de lutter contre le racisme. Cette magnifique opération ne doit pas s'arrêter là. Elle doit trouver un relais sous une forme à inventer également chez les adultes. Le témoignage de Mme Maria Esteves, qui a dû fuir l'Angola et qui vit désormais à Saint-Imier, constitue un encouragement à persévérer. "Ces échanges sont positifs.", disait-elle dans le Journal du Jura du 26 septembre 2015. "Les gens nous voient dans la rue sans vraiment savoir qui nous sommes.". La fraction Alternative régionale et communale veut tout mettre en œuvre pour casser les barrières et les préjugés. Elle souhaite que soit proposé un cadre qui offre aux Imériens la possibilité d'aller à la rencontre des communautés étrangères et inversement. S'intéresser aux traditions et au mode de vie des autres, c'est s'enrichir soi-même. Elle demande au Conseil municipal de confier cette mission à la commission permanente qu'elle jugera la plus à même de mener à bien cette réflexion. L'objectif est que soit mis sur pied un événement périodique favorisant les échanges entre les nombreuses communautés qui constituent notre tissu social."

M. Patrick Tanner, maire : "Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville, le Conseil municipal prend acte de la motion. Il mettra ce point à l'ordre du jour de votre prochain conseil, avec une courte argumentation, afin que vous puissiez décider de l'entrée en matière ou non."

Mme Nathalie Fiechter, présidente, informe avoir reçu deux interpellations. Une de la fraction Alternative régionale et communale, et une du parti socialiste. Elles sont présentées dans l'ordre d'arrivée.

M. Cyril Erard, ARC : "Interpellation intitulée : Centre d'accueil de Saint-Imier – Prestations touristiques. Nous avons inauguré le nouveau Centre d'accueil des Halles de gymnastique le 23 avril dernier. Avec ce nouveau complexe, nous pouvons offrir une prestation d'hébergement dans des locaux totalement équipés et remis à neuf. Cela nous permet d'accueillir des camps de vacances, des associations sportives, des randonneurs, etc..., et ainsi contribuer au développement touristique et économique de notre commune mais également de notre région. Comme vous le savez nous possédons un magnifique environnement qui nous permet d'offrir de nombreuses activités hivernales comme estivales, que nous nous devons de mettre en valeur. Afin de continuer dans une dynamique de promotion touristique et d'élargir notre offre de prestations, la fraction Alternative régionale et communale aimerait que l'on étudie, la possibilité de mettre en place des synergies entre différents prestataires de services. Que ce soit dans le domaine touristique, sportif, culturel, et même dans le secteur des transports. L'idée serait de proposer une carte, ou un abonnement, donnant accès, une fois un prix forfaitaire payé, aux différentes activités et prestations proposées, et ainsi simplifié le séjour de nos touristes. Il est évident que la tâche n'est pas simple, mais nous sommes persuadés que pouvoir proposer une telle prestation, serait un atout non négligeable à l'attractivité et la compétitivité de notre commune et de notre région en termes d'offres touristique et de loisirs."

M. Patrick Tanner, maire : "En l'absence de M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, nous prenons note de votre interpellation. Nous la transmettrons et la discuterons au Conseil municipal, pour pouvoir vous apporter une réponse lors du prochain Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "En 2015, la Commission de la santé a trouvé une solution qui donne satisfaction au canton en ce qui concerne les exigences d'un service de puériculture à Saint-Imier. Nous sommes d'avis qu'il faut améliorer notre offre d'accueil pour les enfants en bas âge, et cela nous amène à parler des crèches et des "mamans de jour". Pour reprendre l'adage si cher à certains qui consiste à dire "qu'il fait bon vivre à Saint-Imier", nous

désirerions avoir un état des lieux en ce qui concerne le nombre de places d'accueil pour des petits enfants sur le territoire communal, les modalités de fonctionnement des différentes crèches, savoir s'il existe une liste d'attente et enfin sur quelle base chaque crèche facture les prestations pour ses services. Nous sommes également intéressés à connaître l'offre des "mamans de jour" et à connaître la politique du Conseil municipal pour cette problématique. Nous avons conscience que la mise en place d'une structure adaptée pour l'accueil de la petite enfance représente un investissement tant financier, qu'en énergie personnelle, mais nous devons être conséquents avec la politique de développement de notre Cité. Nous vous remercions d'avance pour ce travail d'investigations qui nous permettra d'avoir une bonne vue d'ensemble et de tirer des conclusions pratiques."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "J'ai pris note de vos demandes, et afin de vous donner des chiffres et des informations précises, nous vous répondrons lors du prochain Conseil de ville."

6. Réponses aux motions et interpellations

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Réponse à l'interpellation "Fourchette verte" pour La Pelouse et l'EJC. Lors du Conseil de ville du 3 mars dernier, le parti libéral radical, par la voix de M. Denis Gerber, PLR, avait interpellé le Conseil municipal au sujet du label "Fourchette verte". Il demandait en substance que La Pelouse et Le Griffon (EJC) entreprennent les démarches pour obtenir ce label, qu'il juge, je cite l'interpellateur : "une étape incontournable dans la promotion d'une alimentation saine". Soucieux comme le parti libéral radical de la santé alimentaire de la jeunesse imérienne, le Conseil municipal s'est mis à table et a cherché à savoir ce que la "Fourchette verte" pourrait amener de plus au Griffon et à La Pelouse. Après avoir entendu les responsables des cuisines de ces deux institutions, il en est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire à l'heure actuelle de les contraindre à rejoindre les autres institutions labellisées, et ce pour les raisons suivantes :

- Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 90 repas qui sont préparés quotidiennement et lors du coup de feu, les responsables n'ont malheureusement pas de temps à consacrer à la présentation des mets (ce qui est exigé par le label). Par contre, l'équipe de cuisine est attentive aux allergies alimentaires dont souffrent certains enfants et propose des menus différenciés suivant les régimes (par exemple des enfants végétariens) ou la culture (sans porc notamment).
- Les quantités imposées par "Fourchette verte" sont beaucoup trop restreintes pour des enfants. Selon les responsables, elles sont si faibles qu'à coup sûr après un repas "Fourchette verte", les enfants affamés se précipiteraient au kiosque pour se goinfrer de "schleckr" ce qui n'est pas des plus sains, vous en conviendrez.
- M. Denis Gerber, PLR, vous êtes père, comme moi, vous en avez la preuve à votre gauche, et vous savez comme moi combien il est bien difficile de faire avaler des menus équilibrés aux enfants. Les contraintes imposées par "Fourchette verte" sont trop restrictives. "Fourchette verte" rimerait aussi avec assiettes pleines de restes et gaspillage et re-"schleckr" ou chips à la sortie. Il est à noter qu'au Griffon, à raison d'une fois par mois, un atelier culinaire est proposé aux enfants afin de les sensibiliser au problème de l'alimentation saine et équilibrée.
- A priori, les menus sont déjà variés et équilibrés. A titre d'exemple, aujourd'hui figurait au menu de midi du jambon et de la dinde au Madère, des légumes divers et de la purée. Au dessert, des fruits et salade de fraises pour le goûter. Une fois par semaine, du poisson est servi dans les assiettes des enfants. Il n'est par conséquent pas nécessaire d'être labellisé pour être attentif à la santé des enfants. Les responsables estiment ne pas être

très éloignées des standards imposés par "Fourchette verte". Mais franchir ce pas supplémentaire pour faire partie du cercle des institutions labellisées imposerait trop de restrictions. Même s'il est vrai que "Fourchettes verte" prévoit des déclinaisons pour les tout-petits. (0 à 4 ans) et les juniors (4 à 15 ans), le personnel de cuisine estime que ces repas conviennent mieux aux jeunes adultes et à des adultes davantage responsable de leur alimentation. A noter qu'à l'HJB par exemple, les patients ont tous les jours la possibilité d'opter soit pour le menu "normal" soit le menu "Fourchette verte". Offrir ce choix aux enfants fréquentant l'EJC ou La Pelouse n'est tout simplement pas envisageable.

- Le prix moyen d'un repas aujourd'hui est de CHF 14.-, ce qui grève déjà passablement le budget serré alloué à ces institutions. Avec "Fourchette verte", cela coûterait encore plus cher. Sans compter qu'être labellisé a un coût car cela implique des frais pour des cours de perfectionnement et un controlling qui grignoterait du temps consacré non pas à s'occuper d'enfants mais à compléter des documents.
- Et finalement, à notre connaissance, aucun enfant, aucun parent, ne s'est officiellement plaint de la nourriture servie à l'EJC et à La Pelouse, ce qui est quand même un bon indicateur.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal ne juge pas opportun d'imposer à La Pelouse et au Griffon de se soumettre au label "Fourchette verte" dans l'avenir immédiat. Les contraintes imposées par un tel label seraient beaucoup trop lourdes et ne seraient pas compensées par ce que pourraient en retirer nos deux institutions. Le Conseil municipal confirme ainsi une position qu'il avait déjà adoptée en 2009 à la suite d'une première interpellation du parti libéral radical. M. Denis Gerber, PLR, nous espérons vous avoir convaincu, comme nous l'avons été nous-mêmes, que la nourriture qui est servie à l'EJC et La Pelouse est tout à fait saine et adaptée aux besoins des enfants. Nous resterons attentifs à ce que la qualité reste la même à l'avenir et si nous devions constater une dégradation de la situation, sachez que nous interviendrions par le biais de nos deux représentants au comité de la Fondation de La Pelouse. Nous profitons de cette réponse à cette interpellation pour remercier tout le personnel de La Pelouse et du Griffon, et en particulier ce soir le personnel de cuisine, qui accomplit un travail remarquable. Tant La Pelouse que Le Griffon font des envieux loin à la ronde, même sans label !"

M. Denis Gerber, PLR : "La réponse qui vient de nous être donnée ne nous satisfait pas. Nous y reviendrons dans une prochaine séance."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Réponse à l'interpellation de M. Michel Ruchonnet, PS, concernant Plein Soleil. Nous souhaitons en préambule vous rassurer, le Conseil municipal s'inquiète également du sort des locataires et souhaite soutenir les démarches entreprises par la Fondation Plein Soleil. Comme vous l'avez signalé dans votre interpellation, l'immeuble Plein Soleil tombe en désuétude et ce, depuis plusieurs années. Cependant, à l'heure actuelle, la Fondation rencontre un problème de taille : elle n'a que très peu de fonds propres disponibles. Il n'est donc pas évident de trouver des solutions dans un tel contexte. Néanmoins, depuis le début de la nouvelle législature, vous l'avez d'ailleurs soulevé, différentes options ont été étudiées pour sortir Plein Soleil d'une situation précaire. Permettez-moi de faire un bref rappel des pistes qui ont été envisagées. Ceci permettra également de poser une bonne fois pour toutes les choses. Dans un premier temps, la Fondation s'est tournée effectivement vers un rapprochement avec le Home Hébron. Malheureusement, afin d'obtenir le permis de construire nécessaire à la construction d'une nouvelle partie "Hébron", les dérogations étaient, selon la Préfecture du Jura bernois "trop importantes pour être accordées". Cette information liée aux problèmes de financement du projet nous ont donc conduit, à regret, à lâcher cette option. Par la suite, la Fondation a essayé d'obtenir CHF 1 million de cautionnement auprès de la commune. En effet, M. Jean-Claude Châtelain avait été mandaté afin de monter un dossier intitulé "Projet

de concept d'exploitation de l'immeuble Plein Soleil". Des 3 variantes proposées dans ce document, la Fondation avait choisi la 3^{ème} variante qui préconise une rénovation complète de l'immeuble sur 17 mois et qui est devisé à CHF 3'300'000.-. Cependant, de nombreux problèmes ont été soulevés. Tout d'abord, il n'existe pas de véritable concept d'exploitation. De plus, le projet sélectionné n'est actuellement pas viable financièrement sur le long terme. Ce qui signifie que si nous avançons dans ce sens, dans quelques années, les futurs membres de la Fondation se retrouveront dans la même situation qu'aujourd'hui. Or, pour le Conseil municipal, il est clairement nécessaire de proposer une politique à long terme. Enfin, le Conseil municipal pense sincèrement que la gestion de ce type de structure doit être encadrée par des professionnels. C'est en ce sens que nous souhaitons désormais travailler pour trouver une issue pour Plein Soleil. C'est pourquoi, lors du dernier Conseil de Fondation, il a été abordé la question de travailler avec des acteurs régionaux du 3^{ème} âge, spécialiste de la question. Le Conseil de Fondation s'est montré ouvert. Nous sommes par conséquent désormais en contact avec de tels acteurs et nous espérons trouver grâce à notre collaboration, une solution pour sortir Plein Soleil de cette situation. Nous veillerons bien entendu à ce que les intérêts et les objectifs de cet immeuble à vocation sociale soient toujours protégés. Voilà où nous en sommes pour le moment. Nous continuerons à vous tenir informés de la suite."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour votre réponse. Nous sommes en partie satisfaits. Vous avez parlé de l'éventuelle caution de la commune. On parle de CHF 1 million qui était censé amener la suite des prêts. On parle de la variante 3, pour une rénovation complète, mais nous en sommes où au niveau du financement ? Au niveau de la gestion, qu'elle soit confiée à quelqu'un d'autre, on peut l'imaginer. La structure actuelle n'est peut-être pas la meilleure. Et est-ce que des miliciens peuvent s'occuper de ce type de bâtiment ? Par contre, nous nous opposerons toujours à un démembrement de ce bâtiment. Ce soir, le Conseil municipal répond à notre attente au niveau de ce bâtiment, qui pour nous est indispensable. Nous allons suivre ce dossier. Comme nous l'avons dit lors du dernier Conseil de ville, il faudra aussi un peu d'audace dans ce dossier. Est-ce que vous avez évoqué au Conseil municipal la possibilité de changer la structure qui en est à la tête ? Que ce ne soit plus une Fondation, mais une autre forme ? Si vous pouvez me répondre ce soir, j'en suis très content."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "A l'heure actuelle, nous n'en sommes pas encore à ce stade. Il s'agit déjà d'avancer un peu dans les démarches que nous avons entreprises. Poser un peu les choses, et voir ce qui nous sera proposé. Pour l'instant on ne peut pas vous donner ces informations."

M. Patrick Tanner, maire : "Les statuts de Plein Soleil sont clairs. Il est impossible de changer la structure juridique. Plein Soleil devra rester la propriété de la Fondation puisque nous ne pouvons pas changer cet état de fait. Après, c'est la gestion et l'exploitation qui doivent être discutées selon ce que Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale, vous a expliqué."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Et concernant ce chiffre de CHF 1 million. Est-ce un chiffre qui est apparu comme un fantôme ? Qu'en est-il, car on entend parler de ce chiffre ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Ce chiffre figure depuis deux ans dans le plan des investissements. Ce montant est régulièrement décalé d'une année et repoussé. La Commission des finances s'est prononcée à deux reprises sur une demande d'un million pour que le dossier puisse être présenté au Conseil de ville. A deux reprises, le préavis a été négatif. Il n'a pas été négatif sur l'affectation ou l'utilisation du bâtiment, ni sur l'entrée en matière du million puisqu'il figure dans le plan financier. Il a été négatif notamment sur l'exploitation future du bâtiment. C'est sur les dépenses et le fonctionnement induit que les problèmes se posent à l'heure actuelle, plutôt que sur le million d'investissement."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour ces réponses. Nous allons suivre ce dossier de très près. Comme nous l'avons dit la dernière fois, il y a urgence avec ce type d'accueil. J'espère que cela ne finira pas comme le Titanic. Actuellement, il y a un peu d'eau dans la cave, le navire sombre gentiment. Ce qui m'embête, c'est qu'il y ait encore les passagers à bord. Le navire est sauvable."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Je vais apporter une réponse partielle à l'interpellation présentée le 3 septembre 2015 par M. Beat Grossenbacher, PLR, intitulée : Sur des airs de Schubertiade. Nous en avons discuté en Commission culturelle, qui s'est montrée favorable à l'entrée en matière. J'ai pris langue avec le Centre de culture et de loisirs et avec M. Philippe Krüttli de l'Ecole de Musique du Jura bernois. J'ai contacté Espace 2 pour savoir s'il était possible d'organiser, de poser une pré-candidature. J'ai reçu un courriel au mois de février 2016, qui indiquait qu'il fallait attendre. J'ai relancé cette personne d'Espace 2, qui m'a répondu le 26 avril 2016. Notre dossier a bel et bien été enregistré, avec une pré-candidature pour 2019. Les candidatures seront analysées dans le courant de l'automne 2016. Donc, affaire à suivre."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Merci pour cette réponse. J'espère que vous persévérerez."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "On essaye, on essaye."

7. Petites questions

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "J'ai reçu 4 petites questions. Elle seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Nous allons commencer avec le parti libéral radical, qui pose une petite question, et demande une réponse pour une ancienne petite question."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Petite question intitulée : Parcage sur les trottoirs. Le parti libéral radical constate qu'une mauvaise habitude s'est installée dans notre belle Cité. De plus en plus, des voitures parkées "jonchent" les trottoirs, aussi bien de notre magnifique "pod" que des rues adjacentes. Il est désormais normal, lorsque l'on retire de l'argent au bancomat ou lorsque l'on se rend à la boulangerie, de se parquer au plus proche, c'est-à-dire sur le trottoir. La sécurité des piétons et des autres usagers de la route est menacée. Rester sur le trottoir avec une poussette ou un déambulateur, par exemple, relève de l'impossible ! En outre, ce capharnaüm de véhicules en tous genres, en plus d'irriter et de menacer la sécurité des habitantes et des habitants de Saint-Imier, ne donne pas une bonne image de notre localité. Dès lors, le parti libéral radical se pose la question suivante :

- Quelles sont les mesures que la commune peut prendre afin d'endiguer ce fléau, qui, chemin faisant, se généralise à l'ensemble des rues de Saint-Imier ?"

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci. Donc, nous pouvons passer à la deuxième petite question, qui est un rappel. Mme Joëlle Häller, PLR, je vous donne la parole."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Petite question intitulée : Vitrine pour l'affichage des informations officielles. Est-ce que je vous relis la petite question qui avait déjà été posée ?"

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Comme vous voulez."

Mme Joëlle Häller, PLR : "La réponse était attendue de la part de M. Michel Jeanneret, chef du Département équipement."

M. Michel Jeanneret, chef du Département équipement : "Je rassure tout d'abord Mme Joëlle Häller, PLR, ni moi-même, ni le Service de l'électricité, ne sommes des adeptes

de la procrastination. Aussi, je peux vous indiquer que les travaux importants auxquels je faisais référence dans mes réponses précédentes à la même question ont bien été réalisés. Et la vitrine est opérationnelle, oui, mais malheureusement un peu opaque ! Effectivement, d'après les tests en cours, des problèmes évident de condensation persistent. Ils nécessiteront, ces tous prochains temps, l'installation d'un chauffage et d'une ventilation supplémentaire, la ventilation naturelle ne suffisant malheureusement pas dans cet environnement très particulier. Je laisse maintenant le soin à M. le maire de vous répondre quant au futur fonctionnement de cette vitrine/lanterne officielle."

M. Patrick Tanner, maire : "Vous avez tout à fait raison, les résultats des votations n'ont pas été publiés. Il s'agit d'une erreur, et le Conseil municipal va prendre les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir les résultats des votations soient disponibles sur le site internet de la Municipalité de Saint-Imier, et lorsque la vitrine sera opérationnelle, nous essayerons de veiller également à les mettre, le jour même, dans la vitrine. J'ai pris bonne note, et je vais transmettre les instructions nécessaires en interne."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Je ne suis qu'à moitié satisfaite de la réponse. Voilà maintenant trois ans que l'on nous dit que la vitrine sera opérationnelle. Qu'il n'y aura plus de buée, etc... . A chaque fois, c'est reporté d'année en année. Je pense que nous devons tout de même avoir quelques centaines de francs pour que cette vitrine soit une fois pour toute opérationnelle."

M. Michel Jeanneret, chef du Département équipement : "Elle le sera bientôt."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Oui... bientôt."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je suis toujours respectueux de l'ordre du jour. Je pensais répondre à la petite question que vient de poser M. Corentin Jeanneret, PLR, sous point 7 de l'ordre du jour. Le Conseil municipal partage l'avis du parti libéral radical. Le parcage des véhicules à moteur sur les trottoirs est un problème, aussi bien sur le "pod" que dans les rues adjacentes. On ne peut plus continuer ainsi, car on met en péril la sécurité des enfants et des piétons en particulier. Avant de vous proposer des solutions comme vous le demandez, le Conseil municipal va étudier avec différents partenaires les mesures qui pourraient être prises afin qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier. Nous souhaitons agir, plutôt que réagir. Une réponse vous sera donnée lors d'une prochaine séance."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci M. Buchs. Nous sommes toujours au point 7 de l'ordre du jour. Les réponses aux petites questions, c'est au point 8 de l'ordre du jour."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Oui, c'est juste. Par conséquent, la réponse qu'attendait Mme Joëlle Häller, PLR, aurait dû être donnée au point 8 de l'ordre du jour."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Oui. Mais, il s'agissait "entre guillemets" d'une petite question qui revenait, n'ayant pas encore reçu de réponse."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "On doit clarifier ceci. Après une petite question, le conseiller municipal doit avoir la possibilité de répondre tout de suite."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Bien. Il reste deux petites questions de la fraction Alternative régionale et communale."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Petite question intitulée : Piscines à Saint-Imier, douches, foehns et tobogan. Quel plaisir de pouvoir à nouveau, depuis la rentrée d'automne, profiter de notre bassin couvert de natation. Durant la période fraîche, qui ma foi

a une certaine tendance à durer chez nous, bon nombre d'adeptes de la nage profitent très régulièrement de faire quelques traversées pour ne pas perdre le rythme en prévision des beaux jours et de l'ouverture de notre piscine découverte. Il apparaît cependant, et nous voilà le porte-parole de quelques habitués, que les commodités sont légèrement insuffisantes, notamment en terme d'intimité, et de séchage de cheveux ! En effet, lorsque, à la fin de la phase sportive à proprement parler, les intéressés désirent se doucher et se laver, c'est purement et simplement devant tous les nageurs encore à l'eau ainsi que les passants de la ruelle située derrière la vitre panoramique à l'Est du bâtiment qu'ils doivent s'adonner à leur toilette. Pas évident dès lors, du moins pour un bon nombre, de sortir gel douche et shampoing et de se frotter le corps et les cheveux en toute liberté. Pire encore pour les courageux qui auront passé malgré tout cette étape puisque, loin d'être récompensés pour leur courage, ils passeront un temps non négligeable à tenter de se sécher la tignasse à l'aide de foehns dont le pouvoir séchant peine à rivaliser avec le souffle d'un yorkshire asthmatique en fin de vie. Dès lors, et trêve de plaisanterie, deux questions :

1. Serait-il possible d'installer au moins un rideau de douche pour préserver l'intimité des personnes désirant se laver suite à leur baignade ?
2. Est-il imaginable de remplacer les foehns existants par des modèles qui permettent un séchage réel des cheveux des bénéficiaires, ou, le cas échéant, de permettre par une prise électrique le branchement de foehns personnels ?

Nous profitons de la thématique aquatique et du printemps fort avancé pour nous faire le relais d'une bien jolie initiative de plusieurs dizaines de très jeunes citoyens imériens. En effet, un bien joli papier, remis en annexe à notre présidente et signé par plus de 60 enfants de moins de 12 ans, demande l'installation d'un toboggan à la piscine découverte de notre Cité. La requête est intitulée : On voudrait. Je vous fais lecture des souhaits énoncés :

On voudrait :

- un toboggan à la piscine de Saint-Imier;
- couleur foncée mais pas trop noir parce que c'est trop chaud;
- un feu rouge et vert pour le départ;
- une barre en métal au début pour se tenir en haut;
- le début tout droit mais pas trop en pente puis on entre dans un tunnel fermé à contours;
- départ avec de l'eau qui coule jusqu'à la fin;
- descente en douceur, mais pas trop;
- arrivée doucement pour les nageurs.

Nous aurions évidemment adoré leur répondre immédiatement que tout serait en place pour cet été, mais nous aimerions d'abord connaître la faisabilité d'un tel projet, et s'il a déjà été question d'imaginer une telle installation, qui constituerait, à n'en point douter, un magnifique atout pour notre piscine découverte !"

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci. Y a-t-il une réponse immédiate, puisque l'on va rester dans la logique."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et installations sportives : "Nous allons nous pencher sur vos deux petites questions concernant le Bassin de natation, et vous

apporter très rapidement une réponse. Au niveau du toboggan, c'est un sujet dont un dossier est déjà en mains communales depuis plusieurs années. Je ne veux pas trop m'avancer, mais en terme de sécurité cela n'avait pas pu être réalisé à l'époque, et il y a aussi le côté financier. Nous allons examiner tout cela et vous répondre la prochaine fois."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Merci."

M. Michel Bastardoz, socialiste dissident : "Il y a une dizaine d'années nous avons fait des devis pour ce toboggan. A l'époque, nous pouvions encore arriver avec le toboggan directement dans le bassin actuel. Maintenant, ce n'est plus possible. Il faut faire un bassin à part. A l'époque, on parlait de CHF 400'000.-. La célèbre Commission des finances avait botté en touche. Maintenant, sans trop m'avancer, je pense que l'on doit être à CHF 500'000.-, CHF 600'000.-."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Réaction ? Cela ne semble pas être le cas. Donc, nous avons encore une petite question de la fraction Alternative régionale et communale."

Mme Morgane Leblois, ARC : "Petite question intitulée : Automate à billets du Funiculaire. Comme l'annonce le mot "Billette" en bonne place sur l'automate à billets du Funiculaire, les instructions d'utilisation sont données en premier lieu en allemand. Si l'écran tactile permet néanmoins le choix de la langue, le titre de transport, lui, est irrémédiablement imprimé en allemand. La langue de Goethe ne me pose aucun problème, cependant serait-il possible de programmer l'appareil afin que le billet s'imprime dans la langue choisie à l'écran ? De plus, dans notre région francophone, nous estimons que sur l'automate le mot "Billets" pourrait aisément venir remplacer celui de "Billette"."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci. Y a-t-il une réponse immédiate ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Nous relayerons cette demande au Conseil d'administration du Funiculaire par les représentants du Conseil municipal qui y siègent."

M. Michel Bastardoz, socialiste dissident : "J'ai été très étonné d'apprendre, lors de la dernière séance de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, que maintenant que le Centre d'accueil des Halles de gymnastique est terminé, que c'est à la Commission bâtiments et infrastructures sportives, suite au refus de la Commission économie et tourisme, de s'occuper de l'élaboration des prospectus, et de la promotion de ce Centre d'accueil. Pour moi, louer des chambres, un réfectoire,... à des gens qui sont de passage dans la région, si ce n'est pas du tourisme, faut me dire ce que c'est. Je ne comprends pas que le dicastère économie et tourisme n'ait pas voulu se charger de la promotion et de l'élaboration des flyers du Centre d'accueil."

M. Patrick Tanner, maire : "Je prends note de vos propos. Il me semble que nous avons discuté de ce point au Conseil municipal. En l'absence de M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, il est préférable d'attendre le prochain Conseil de ville pour vous apporter une réponse."

8. Réponses aux petites questions

M. John Buchs, PLR : "Réponse à la petite question posée le 3 mars 2016 par Mme Jessica Haenni, PS. Il est utile de rappeler la petite question intitulée : Détritus et propreté dans les rues imériennes ! En août 2015, après avoir aperçu pour la énième fois une accumulation de déchets qui jonchaient le sol dans certains endroits de la ville, j'ai pris contact avec M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, afin de savoir s'il était enfin possible de trouver une solution à ce problème malheureusement récurrent."

Interpellé, ce dernier m'a rapidement répondu que la Commission urbanisme et mobilité remettrait l'ouvrage sur le métier et qu'elle procéderait à une évaluation des mesures à prendre, voire des sanctions. Régler ce problème en passant directement par les services concernés semblait être la procédure la plus adéquate. Malheureusement, le temps passe, la situation reste identique et les mécontentements des habitants se font ressentir jusque sur les réseaux sociaux. Donc ce soir, je me demande, s'il est possible d'obtenir quelques informations sur le sujet.

Voici la réponse du Conseil municipal : Avant de répondre aux questions, nous tenons à préciser qu'il est faux d'affirmer "que malheureusement le temps passe, la situation reste identique". Nous constatons que grâce aux mesures prises et à l'information distribuée en tous-ménages des progrès sensibles ont été constatés depuis novembre 2015. Néanmoins nous avons conscience que certains points noirs subsistent. Ceux-ci sont identifiés et font l'objet d'une attention particulière par exemple Agassiz 18, Baptiste-Savoie 23-27, Midi 9, notamment des sacs non conformes ou déposés en dehors du jour de ramassage.

Première et deuxième questions :

- Y a-t-il un travail en cours ?
- Des mesures vont-elles être mises en place rapidement ?

Oui, naturellement le travail est en cours. Le 19 novembre 2015, le Conseil municipal a invité la presse pour lui présenter la plaquette "Jackson le sac jaune". Cette dernière a été distribuée à Saint-Imier, Villeret, et Sonvilier. Le Conseil municipal a reçu plusieurs retours très positifs suite à cette conviviale information. Quelques classes de l'Ecole secondaire ont également profité de cette plaquette pour informer les élèves, ce dont nous les remercions. Quant au Service des travaux publics, s'il constate des abus ou irrégularités dans les consignes données lors des ramassages, il distribue immédiatement dans les boîtes aux lettres des immeubles concernés des rappels à l'ordre. Des courriers sont adressés aux gérances et/ou propriétaires concernés, même si les déchets peuvent provenir de résidents d'autres immeubles. Une lettre, accompagnée d'affiches adéquates a été adressée à la direction du ceff, car nous avons constaté que quelques élèves, après des achats dans une grande surface ou dans un "fast-food", abandonnaient sur la rue ou sur des terrains privés les emballages et canettes. Nous ne ramassons plus que les sacs de poubelles officiels, cartons et autres déchets doivent être apportés aux "écopoints" ou à la déchetterie. Les déchets non conformes sont laissés un moment sur place pour marquer la désapprobation et attirer l'attention des riverains. Des panneaux seront apposés avec des affiches ad hoc afin de rendre les gens attentifs aux règles à respecter. La surveillance des endroits problématiques sera renforcée et les contrôles intensifiés. Le Conseil municipal a également, depuis novembre 2015, infligé 8 amendes à des personnes qui n'utilisaient pas le sac officiel. Ceci représente une charge supplémentaire de travail pour le Service des travaux publics, avec l'appui de la Police administrative qui doit "fouiller" les sacs afin de retrouver des indices qui permettent d'identifier le fautif. Le Service des travaux publics surveille également les "écopoints" où l'on constate des abus. Dans la plaquette : Informations communales 2016 distribuée en tous-ménages, des informations précises et consignes ont été édictées.

Quant à votre troisième question :

- Et sinon, que manque-t-il pour qu'une solution soit enfin trouvée ?

C'est un constat général en Suisse : 3 % à 5 % de la population ne respectera pas les consignes. Il faut donc en prendre acte. Néanmoins, il reste une marge de progression qui passera nécessairement par l'augmentation des moyens dont nous disposons pour surveiller les incivilités, par exemple la création d'un poste d'agent de la Police administrative dont une

partie de l'activité serait consacrée à la police des déchets et des constructions. La Commission urbanisme et mobilité a décidé d'étudier l'opportunité de proposer la mise en place éventuelle de caméras de surveillance. Le résultat de son étude sera présenté au Conseil municipal dans le courant du troisième trimestre."

Mme Jessica Haenni, PS : "Je vous remercie pour votre réponse. Je salue le travail qui a déjà été fait. Je suis contente d'avoir ces informations. J'espère que nous continuerons dans ce sens pour être toujours meilleurs."

M. Patrick Tanner, maire : "Concernant la petite question de M. Christian Tharin, PLR, qui demandait que la liste des commissions non permanentes figure sur le site internet de la Municipalité de Saint-Imier, je lui confirme que cette liste a été mise en ligne. Je remercie M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour ce travail. J'espère que cela correspond à votre attente."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci M. le maire. Cela correspond totalement à nos attentes."

9. Divers et imprévu

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Avant le début de notre séance de ce soir, je vous ai distribué un flyer de la part de la Commission de la santé. Cela concerne la conférence de Mme Rosette Poletti, qui se tiendra le mercredi 4 mai 2016, à 19 h 30, ici à la Salle de spectacles, donc la semaine prochaine. Cette conférence a pour thème le stress et le burn-out. Nous espérons vous y voir nombreux."

10. Réponse à la résolution de la fraction Alternative régionale et communale : 30 km/h entre les places du Marché et du 16 mars : la sécurité des piétons avant tout !

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Lors de la séance du 3 mars 2016, le Conseil de ville a accepté, à l'unanimité, une résolution intitulée : 30 km/h entre les places du Marché et du 16 mars : la sécurité des piétons avant tout ! Le Conseil municipal a adressé cette résolution à l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne à Sonceboz. Cet office nous a répondu le 13 avril 2016. Je ne vais pas vous lire toute la lettre, mais les parties qui nous intéressent :

Nous avons bien reçu votre courrier du 15 mars 2016, relatif à la sécurité des piétons sur le tronçon signalé par une zone 30 entre la Place du Marché et la Place du 16 Mars à Saint-Imier, qui a retenu toute notre attention.

Comme déjà mentionné dans notre courrier du 28 janvier 2016, l'introduction d'une zone 30 est réglée notamment par l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre.

En 2012, notre office a procédé auprès des communes bernoises à une enquête relative au recensement des cheminements scolaires. Votre municipalités à répondu à cette enquête en mentionnant uniquement une seule traversée piétonnière de la route cantonale sur le tronçon concerné par la zone 30.

Sur cette base, notre office a approuvé le marquage d'un passage pour piétons en zone 30 à cet endroit. Par contre, nous confirmons notre prise de position du 28 janvier 2016 selon laquelle nous ne procéderons pas au marquage d'autres passages pour piétons pour les raisons suivantes :

- Respect de l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre.
- Eviter de créer une confusion pour les usagers de la route en proposant une alternance de traversées piétonnières.
- Tronçon de route rectiligne offrant de bonnes conditions de visibilité.

Dans le but d'améliorer encore la visibilité de la zone 30, nous procéderons à des marquages complémentaires tels que "zone 30" et des rappels "30" dès que les températures au sol et les conditions climatiques le permettront, et ceci comme déjà évoqué dans notre réponse du 28 janvier 2016.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

J'ajouterai que ce matin, une entreprise a procédé à des marquages complémentaires sur le tronçon concerné. Le Conseil municipal n'a pas été informé de ce travail, et le trafic a été perturbé pendant plus de deux heures. Quant au véhicule de l'entreprise mandatée pour ce travail, il était gentiment parké sur le trottoir...

Je vais encore vous donner quelques informations concernant le radar sympathique. Le radar sympathique a été installé à la Rue Agassiz 16, du mardi 19 avril 2016, à 10 h 00, au mardi 26 avril 2016, à 17 h 00. Durant la période de contrôle 2'398 véhicules ont été enregistrés, soit en moyenne 342 véhicules par jour. Il y a eu 15,13 % de véhicules qui ont dépassé le 30 km/h. Un "champion" a été contrôlé le 22 avril 2016, entre 9 h 00 et 10 h 00, à 55 km/h, ceci à proximité immédiate de l'école primaire. 12 % des véhicules roulaient à une vitesse de 31 à 35 km/h. Le résultat est encourageant, mais il est encore possible de faire mieux."

11. Résolution

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Vous avez tous reçu ce soir une résolution commune et non partisane proposée conjointement par toutes les fractions. Nous allons commencer par décider de l'entrée en matière".

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous pouvons donc passer à la lecture de la résolution. Il a été convenu entre tous les chefs des fractions que cette tâche incomberait à la présidente, c'est pourquoi, je vais m'en charger :

Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier du 28 avril 2016

Un message clair à l'adresse des communes partenaires :

OUI au projet de rénovation de la Patinoire d'Erguël

Les citoyens de Saint-Imier seront appelés aux urnes le 25 septembre prochain pour se prononcer sur la rénovation de l'actuelle patinoire couverte. Notre Conseil de ville, lui, aura donné son préavis le 16 juin 2016. Ces dates sont imposées par le calendrier politique.

Or, pour certaines des neuf autres communes partenaires du projet, les assemblées communales auront dû se prononcer sans même connaître la position du législatif imérien. Cette situation n'est pas idéale.

Compte tenu de l'importance régionale de la Patinoire d'Erguël, le Conseil de ville de Saint-Imier tient à délivrer un message clair et sans ambiguïté quant au soutien déterminé qu'il apporte au projet de rénovation.

Du point de vue des normes de sécurité, les enjeux sont clairs : sans ces travaux de rénovation, notre patinoire ne sera très vite plus exploitable. Ce serait une perte inestimable pour toute la région. De Sonceboz à La Ferrière, les sports de glace mobilisent en effet beaucoup de monde, particulièrement parmi la jeunesse. Ces besoins doivent pouvoir être satisfaits dans le Vallon.

Tel qu'il est conçu, le projet est raisonnable tant sur le plan financier que du point de vue de sa conception. Il est à la dimension et à l'image de notre région : sobre, mais fonctionnel et accueillant. Remise au goût du jour, la Patinoire d'Erguël répondra aux besoins de la population du Vallon durant plusieurs décennies. Dès lors, le Conseil de ville de Saint-Imier y souscrit avec enthousiasme et détermination. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour que la population imérienne plébiscite cet objet en votation communale."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote."

Au vote, la résolution du Conseil de ville du 28 avril 2016, Un message clair à l'adresse des communes partenaires : OUI au projet de rénovation de la Patinoire d'Erguël, est accepté à l'unanimité."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous arrivons au terme de cette séance. Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?"

...Aucun conseiller de ville ne demande la parole...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je vous remercie de votre participation et lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 37.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :